

Abdelmalek Ouard & Ahmed Elkhatabi, « Introduction », *Revue Africaine des Sciences Humaines et Sociales*, n° 6, 2024, pp. 6-10.

Introduction

Avant de présenter le contenu de ce numéro spécial, il est important de souligner la façon dont nous l'avons construit.

Après le lancement de l'appel à contributions qui a été diffusé en langues arabe, française et anglaise, en septembre 2023, nous avons reçu 37 soumissions, couvrant une large gamme de configurations, de questions et de nuances, avec une prééminence remarquable de l'axe des inégalités scolaires. Le choix n'était aucunement facile. Dans un esprit de solliciter des contributions portant sur de multiples facettes d'inégalités et dans l'intention de dévoiler la responsabilité politique inégale dans l'amplification d'une injustice sociale à dimension globale, notre travail de présélection a mis de la diversité paradigmatique, des approches et des expériences de recherche l'objectif de ce numéro, afin de mettre en avant des perspectives, à la fois classiques et récentes, d'inégalités. Le comité scientifique du dossier a retenu 16 propositions dans la deuxième étape. 8 auteurs seulement ont envoyé les premières versions d'articles. La validation des cinq articles de ce numéro, plus l'article des coordinateurs du dossier, a été faite, dans certains cas, après de multiples échanges entre le comité scientifique et les auteurs.

Ainsi, Abdelmalek Ouard et Ahmed Elkhatabi, dans leur article : « Inégalités et justice sociale : perspective du Sud », mettent en lumière l'émergence et l'évolution d'un débat scientifique ardu autour d'une thématique construite politiquement et socialement. Si la répartition des biens et du pouvoir est la caractéristique principale de toute société humaine et si une distribution égale entre tous est presque impossible dans des sociétés de groupes sociaux hiérarchisés, la question d'une définition transversale et objective des critères de mesure des inégalités ne cesse de susciter des controverses. La domination du modèle centriste et occidental qui exige sa conception de ce qui est juste et/ou injuste ne concourt pas à l'atténuation du phénomène plutôt qu'à l'approfondissement du fossé

social et à l'augmentation des distances intracatégorielles de même qu'inter-sociétés.

Néanmoins, si l'injustice sociale pèse sur toutes les sociétés, son impact est beaucoup plus conséquent sur celles du Sud. La responsabilité du capitalisme et du colonialisme dans l'élargissement de cette distance sociale entre la catégorie des riches et celle des pauvres et surtout l'appauvrissement des pays du Sud, est évidente. De là, l'approche postcoloniale s'avère d'une importance capitale en vue de changer radicalement l'angle de vue quant à ce déséquilibre qui menace directement notre écosystème dans son entier.

En faisant du champ des inégalités alimentaires son objet d'investigation, Mathilde Debbiche a rédigé son article à partir d'un travail de ré-historisation se rapportant à la décolonisation de ces inégalités alimentaires en France. Toute compréhension des inégalités alimentaires dans les Antilles françaises, particulièrement, comme étant le résultat d'un monde postcolonial, ne sera possible, approuve Debbiche, qu'à travers la thèse de l'écologie décoloniale. On ne peut pas interpréter la paupérisation d'une certaine partie de la population française qui a recours aux aides alimentaires sans s'interroger sur l'origine socio-historique et coloniale de ces inégalités dans leurs intersectionnalités avec *les* inégalités spatiales, raciales, coloniales, sociales et genrées.

Le champ de la législation, à travers le Code Noir notamment, a contribué de sa part à l'intensification de cette marginalisation des individus dans les Antilles françaises, sous prétexte de différences anthropologiques *raciales* et à la construction blanche de l'alimentation française. Les travaux de l'écologie décoloniale montrent bien comment la colonisation a induit un nouveau rapport à la Terre séparant les populations colonisées de cette dernière. L'utilisation du chlordécone pour augmenter la productivité des champs de bananiers en faveur de la métropole n'était pas néfaste seulement à la fertilité des sols antillais, mais, et *au-delà* de son caractère chimique, la pollution au chlordécone dévoile la toxicité globale du système. Le néologisme de Plantationocène, vient désigner le processus d'exploitation des corps et des ressources par les économies occidentales, puisque la façon violente de l'habiter colonial de la terre transforme et détruit les ressources naturelles, ne laissant aucune chance à une autonomie alimentaire. Le résultat est que les inégalités alimentaires ne sont pas le produit d'un climat chaud désertique ; mais plutôt le résultat d'un habiter colonial violent et donc des dommages écologiques irréparables.

Dans une perspective africaine, Fofana Yacouba met en lumière ces questions d'inégalités et d'exclusion sociales en Côte d'Ivoire en faisant de la notion de capabilité un concept heuristique dans son analyse de la bonne gouvernance et de la justice sociale. L'importance de cette approche des capabilités, contrairement à l'approche ressourciste ou utilitariste, consiste dans la fondation des analyses et des politiques sur des expériences de vie personnelle, étant donné que l'inégalité est avant tout une expérience individuelle avant de s'exprimer en un vécu collectif.

Les résultats de l'enquête quantitative révèlent la persistance d'une injustice multiple dans un contexte politique qui n'est pas encore favorable à la réalisation des capabilités individuelles, en l'occurrence les libertés instrumentales qui sont les libertés politiques, les ouvertures économiques, les opportunités sociales, les garanties de transparence et la sécurité protectrice qui se donnent comme les axes dans lesquels se manifestent les inégalités sociales en Côte d'Ivoire. Ces cinq libertés instrumentales sont les composants fondamentaux du bien-être collectif aussi bien qu'individuel. Dès lors, toute lutte efficace contre les inégalités et l'exclusion sociales passe par l'égalité des capabilités à travers la bonne gouvernance politique et le développement humain, étant donné que les inégalités ne sont en fin de compte qu'une construction politique, conclut Fofana Yacouba.

S'intéressant aux inégalités scolaires, Imane Hlatou s'interroge, dans son article, sur le poids de l'origine sociale et des styles éducatifs parentaux dans l'accès aux Classes Préparatoires aux Grandes Écoles (CPGE) au Maroc. En adoptant une méthode hybride, l'auteure nous fournit une analyse sociologique des inégalités d'accès à ces établissements qui sont régulièrement accusés de produire, sous couvert de la légitimité que leur assure le mode d'accès par la moyenne obtenue au baccalauréat, des élites socialement homogènes. L'objectif est de préciser si les classes préparatoires aux grandes écoles recrutent des élèves de différentes classes sociales, et pourquoi choisissent-ils les CPGE.

Sans se limiter à l'héritage culturel, l'auteure intègre une autre variable liée à l'environnement familial/le style éducatif parental en essayant de répondre à la question : comment les pratiques parentales influencent les trajectoires scolaires, précisément l'accès aux CPGE ?

Les résultats de l'enquête montrent que les CPGE au Maroc ne sont pas des institutions réservées aux classes favorisées, mais accueillent une diversité sociale révélatrice, sans que ces classes perdent, pourtant, leur prestige en l'absence d'un héritage culturel légitime commun. L'apport de

l'Internet dans ce changement est à souligner, puisqu'il ne permet pas l'accès à l'information seulement, mais il participe à la démocratisation de la culture en proposant aux personnes de nouvelles opportunités à travers la création de contenu et donc l'ouverture de nouvelles perspectives. L'influence de l'environnement scolaire, en particulier les amis, sur les décisions d'orientation vers les CPGE est un autre facteur qui explique ce changement.

L'article de Soukaina Fagrach et Mohamed Martah, qui est le fruit d'une recherche-action menée au sein de la Fondation Jardin Majorelle à Marrakech et dont l'objectif était d'évaluer la fréquentation des musées de cette Fondation par les élèves aussi bien que les obstacles qui entravaient leur accès à cette institution culturelle, s'inscrit dans le même axe des inégalités scolaires, mais il examine stricto sensu la justice éducative au sujet de l'accès des élèves des écoles publiques marocaines à l'art et à la culture. En effet, les disparités à l'école ne sont pas seulement un effet de différences socio-économiques, elles sont également ancrées dans des structures institutionnelles et des politiques éducatives qui doivent être revues.

L'étude révèle une fréquentation insuffisante de ces espaces culturels par les élèves issus des écoles publiques, malgré la gratuité de l'entrée proposée. La localisation géographique des écoles et des musées, les contraintes de temps scolaire, les procédures administratives complexes, ainsi que les ressources financières limitées des établissements scolaires sont des exemples d'obstacles d'accès à ces espaces. La question de la justice éducative reste à espérer, puisque l'accès à la culture et à l'art est loin de s'imposer comme droit fondamental pour tous les élèves, et non un privilège pour quelques-uns.

Enfin, Issam Briki, dans sa quête de définition des obstacles du développement local dans la société tunisienne, nous présente une enquête de terrain quantitative de grande envergure sur la perception de la société tunisienne sur divers aspects du développement local, les politiques de développement local, la participation, le processus de décentralisation et la gouvernance locale.

Les résultats de l'enquête montrent bien que la Tunisie souffre encore d'un déséquilibre profond qui transperce l'ensemble de la société et alimente des clivages socio-économiques toujours plus importants au niveau local.

En termes de gouvernance, l'enquête nous éclaire sur le poids de la corruption et du népotisme sur l'épanouissement de l'entrepreneuriat et la création d'emplois. L'inégal développement entre les localités et les régions a atteint un degré alarmant. Toutefois, le renforcement de l'action des collectivités locales et la participation élargie peuvent favoriser un sentiment d'adhésion aux projets locaux. En fait, la municipalité doit accompagner l'État pour définir et concevoir les programmes de développement nécessaires. Mais, somme toute, le changement ne peut avoir lieu sans une volonté et un engagement politique de la part du pouvoir central pour un véritable transfert du pouvoir et des prérogatives au profit du local.

Abdelmalek Ouard & Ahmed Elkhatabi